



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 114/22

Objet

Mise à disposition de parkings pour équipement en panneaux photovoltaïques – Signature CODP

Secrétaire de séance :

Christian CLAIROTTE

Rapporteur :

Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Conseil Communautaire
22 septembre 2022
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2022
Date de publication : 30 septembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Péchinot, J. Gruet à J.B Gagnoux, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, O. Gruet, M. Henry, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, G. Soldavini, P. Verne.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° GD191/19 du 18 décembre 2019, validant le choix des candidats de l'AMI Solaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° GD17/21 du 11 février 2021, validant la répartition des sites et leur puissance aux investisseurs, passant outre l'avis du service des domaines, et autorisant Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° GD18/21 du 11 février 2021, validant le choix de la société OPALE E.N. pour l'ombrière photovoltaïque de la future aire de covoiturage d'Authume et autorisant Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition,

Dans le cadre des objectifs nationaux en matière de transition énergétique et du déploiement de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte une attention particulière au développement de l'énergie solaire. A ce titre, la collectivité a identifié certaines toitures et parkings de son patrimoine susceptible d'accueillir des centrales photovoltaïques.

Conformément aux articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a procédé à une publicité afin de

permettre la manifestation d'intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions d'attribution.

A la suite de deux appels à manifestation d'intérêts (AMI), Opale Energies Naturelles a été retenue pour la réalisation des projets suivants :

- Ombrière sur le parking de Dolexpo à Dole d'une puissance de 1,8 MWc (dont la mise en service a eu lieu au courant de l'été 2022),
- Toiture du gymnase communautaire Ernest Gagnoux à Saint-Aubin (projet abandonné depuis en raison de contraintes techniques),
- Ombrière sur le parking du gymnase communautaire Ernest Gagnoux à Saint-Aubin de 300 kWc,
- Ombrière sur le parking de l'aire de covoiturage d'Authume de 499 kWc.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a délibéré concernant ces projets photovoltaïques avec la société Opale Energies Naturelles. Les montants des redevances d'occupation respectifs ont été acceptés par le Conseil Communautaire.

Pour le projet d'ombrière sur le parking de Dolexpo, la société OPALE E.N. a fait porter l'investissement et la gestion du projet à la société de projet « Jura Watt », signataire de la convention d'occupation du domaine public avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour les projets de Saint-Aubin et d'Authume, la société OPALE E.N. a transféré les permis de construire à la société de projet Opaline, société détenue à 100 % par Opale Energies Naturelles, pour des raisons techniques, juridiques et financières. La société Opaline a désormais en charge la réalisation de ces projets dont le lancement des travaux est prévu en 2023.

Afin de permettre la réalisation des projets de Saint-Aubin et d'Authume, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est invitée à signer respectivement pour chaque site une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels (CODP) d'une durée de trente (30) années avec la société d'exploitation « OPALINE S.A.S ».

Les termes et conditions des CODP demeurent inchangées à celles qui avaient été antérieurement présentées au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du transfert des projets photovoltaïques d'Authume et de Saint-Aubin au profit de la société OPALINE S.A.S,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels rédigée sur le modèle annexé à la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 22 septembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

